

DÉPARTEMENT DU TARN



Ville de Saint-Juéry
Service des Eaux
Place de la Mairie
81160 SAINT-JUÉRY
Tél. 05.63.76.07.00
Fax 05.63.76.07.07

mail : service.des.eaux@ville-saint.juery.fr

<p>MODALITES DE REGLEMENT DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</p>

Le service des eaux de la ville de SAINT-JUÉRY, met à votre disposition les moyens de paiement suivants :

1- Le prélèvement automatique mensuel

Ce mode de règlement vous permet d'échelonner vos paiements qui seront prélevés le 10 de chaque mois de février à octobre. Vous recevrez votre échéancier en début de période.

Les mensualités sont calculées en fonction de votre consommation réelle ou estimative (cas des nouveaux abonnés) et réparties sur 10 mois.

En cas de départ du domicile la facture de solde sera prélevée en une seule fois : le 10 du mois suivant la date de la facture.

Un contrat de mensualisation et une autorisation de prélèvement sont à retirer auprès du service des Eaux, puis à retourner complétés et accompagnés d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

2- le prélèvement automatique de chaque facture

Vous payez votre facture directement sans avoir à intervenir.

Le montant de votre facture sera prélevée à l'échéance prévue.

Une autorisation de prélèvement est à retirer auprès du Service des Eaux puis à retourner complétée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

3- Le chèque

Libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné des références de votre facture, il est à déposer au Service des Eaux à la Mairie, ou à adresser sous enveloppe affranchie à la Trésorerie Albi ville et périphérie, 209 Rue du Roc à ALBI 81000.

4- En espèces

Directement et au plus tard à la date d'échéance de la facture à la Trésorerie Albi ville et périphérie, 209 Rue du Roc à ALBI 81000.